

Moisson et organisation, deux atouts pour notre pays

Voici l'heure de la moisson. Une moisson qui s'annonce atypique du fait cette année des grosses chaleurs qui frappent notre pays. Une fois encore, l'agriculture est victime des aléas climatiques et nous apparaissions comme étant bien démunis. Voilà qui doit nous interpeller.

Nous interpeller tout d'abord face aux changements climatiques. Nous le savons, ils sont réels et j'ai d'ailleurs le sentiment qu'une vraie prise de conscience émerge progressivement. C'est pourquoi j'attends beaucoup de la conférence sur le climat qui aura lieu à Paris en décembre. Un travail spécifique est conduit par la FOP et la filière dans ce cadre sur le rôle de nos productions dans cette lutte contre le changement climatique. Nous avons besoin d'une véritable et ambitieuse politique de coopération internationale. L'action conduite par Agropol est une illustration de cette démarche.

Nous interpeller ensuite sur les mesures qu'il convient de mettre en place tant pour anticiper que pour remédier aux conséquences de ces aléas. Aussi, nous devons renforcer des outils assurantiels. Au-delà de l'assurance socle, je pense toujours nécessaire de réfléchir à de nouveaux dispositifs encore plus performants et adaptés à notre métier. Dans ce cadre, nous devons être force de propositions pour la prochaine réforme de la PAC.

Mais guérir ne suffit pas. Il est tout aussi pertinent de prévenir. Dans ces conditions, il est absolument nécessaire de renforcer le secteur de la recherche et du développement. Dans cet objectif-là, le collège des producteurs, à travers la FOP, a plaidé pour la reconduction du dispositif des CVO. C'est en effet grâce à ces ressources que nous pouvons agir et fixer nos priorités en lien avec tous les acteurs concernés.

Nous interpeller enfin sur notre capacité à nous organiser collectivement pour mieux valoriser nos productions et assurer notre revenu. Je suis un fervent promoteur des démarches de filière permettant d'unir les différents acteurs autour d'un objectif commun. Il nous revient de prendre aussi notre avenir en main pour devenir acteur de notre destin.

Voilà pourquoi je me réjouis des évolutions internes à notre filière. Nous réfléchissons, en tant qu'actionnaires, aux orientations et objectifs du groupe Avril afin qu'il puisse pleinement contribuer à la structuration des filières de la Ferme France sans pour autant perdre de vue le lien étroit qui le lie avec notre secteur des oléoprotéagineux. La création de Terres Inovia (nouveau nom de notre institut technique qui réunit le Cetiom et l'Unip Technique) et de Terres Univia (nouveau nom de notre interprofession oléoprotéagineuse qui réunit l'Onidol et l'Unip) sont des évolutions, sources de synergies entre tous les opérateurs et au service des producteurs.

J'ai en effet l'intime conviction que c'est au travers de démarches de filières que se créera et se répartira la valeur ajoutée entre des partenaires économiques engagés dans la reprise économique et dans la cohésion sociale et territoriale de notre pays.

Bonnes moissons à toutes et tous

Gérard TUBERY

1. Actualité des biocarburants

• Projet de reconversion de la raffinerie Total La Mède

Total a présenté un projet de reconversion de sa raffinerie de la Mède (13) avant fin 2017, notamment dans la production de biocarburants. Il est prévu un investissement de 200 M€ « pour transformer le site et créer la première bio-raffinerie française, l'une des plus grandes d'Europe (500.000 t/an), pour répondre à la demande croissante en biocarburants, tout en arrêtant, fin 2016, le traitement de pétrole brut ».

Cette décision risque d'avoir un impact très important sur la production de colza puisqu'elle devrait conduire principalement à la production de biocarburants à base d'huile de palme hydrotraitée (HVO) importée. Face à ce projet, la FOP a réagi par l'envoi d'un communiqué de presse mettant en avant les éléments suivants :

- La production de biocarburants à La Mède fera nécessairement appel à de l'huile de palme importée et remplacera la matière première agricole produite en France, essentiellement du colza dont la production est non délocalisable.
- La production nationale de colza pourrait enregistrer une perte de surface de 400.000 hectares (-27 %).
- Cela conduirait aussi à une baisse significative de la production nationale de tourteaux de colza, coproduits de la production de biodiesel, servant à l'alimentation animale. Pour nourrir leurs animaux, les éleveurs français n'auraient alors d'autre choix que de compenser la production locale de tourteaux de colza par 500.000 tonnes de soja OGM en provenance du continent américain.
- Le projet de Total déplace une difficulté industrielle vers le monde agricole et, plus généralement, la filière française du biodiesel toute entière.

Parallèlement, l'ensemble des acteurs de la filière des huiles et protéines végétales est intervenu auprès du Premier Ministre pour lui faire part de son inquiétude et demander l'intervention des pouvoirs publics pour conforter le rôle et débouchés de la filière :

- En élargissant l'obligation d'incorporation du biodiesel au gazole non routier (taux de 7,7% limité aujourd'hui au seul gazole routier)
- En définissant une trajectoire conduisant à une incorporation de 10 % de biodiesel dans le gazole et en s'impliquant pour la distribution du gazole B10.

La FOP reste particulièrement mobilisée et vigilante par rapport à un projet qui aurait des conséquences dramatiques pour la production nationale de colza et les territoires français.

• Projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte

L'Assemblée nationale a adopté le 26 mai dernier le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, en deuxième lecture.

Parmi les points positifs dans la rédaction actuelle, retenons la hausse de la part carbone dans les taxes de consommation sur les énergies uniquement sur le contenu en carbone fossile et non sur les énergies issues de la biomasse (art 1, al 16), un objectif de 32% d'EnR en 2030, avec confirmation d'un sous-objectif de 15% d'EnR dans la consommation finale de carburants en 2030 (art 1, al 28), et un objectif de 15% d'EnR dans les transports à horizon 2030 (art 11, al 2). En collaboration avec la FNSEA et la filière, la FOP continue à défendre la mention d'un objectif de biocarburants de première génération.

La deuxième lecture au Sénat débutera très prochainement. En cas de désaccord, il reviendra devant l'Assemblée, qui aura le dernier mot.

• Programmation pluriannuelle de l'énergie

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte instaure la programmation pluriannuelle de l'énergie, qui fixera les trajectoires de gestion des énergies, par filières pour les EnR. Elle s'étalera sur la période 2016-2018 puis sera quinquennale. Elle sera fixée par décret après avis du CNTE (comité national de la transition écologique).

Afin de rédiger ce document, la DGEC (direction générale de l'énergie et du climat), a organisé durant deux mois des ateliers thématiques. La FNSEA disposait de 2 sièges, qu'elle a délégués aux AS en fonction des sujets. La FOP a ainsi participé aux ateliers consacrés au marché de produits pétroliers, aux transports et aux biocarburants.

2. Dossier Abeilles

• Traitements en floraison

Depuis plusieurs mois, les pouvoirs publics ont manifesté leur volonté de publier un nouvel arrêté n'autorisant les traitements insecticides et acaricides en floraison qu'après le coucher du soleil.

La FOP, avec la FNSEA et les AS concernées, n'a cessé de considérer que cette nouvelle réglementation conduirait à des impasses techniques, en particulier pour traiter la bruche sur féverole, et que les traitements de nuit, déjà fortement contraignants par eux-mêmes, augmenteraient les risques d'accidents.

C'est pourquoi, avec le CETIOM, sous l'égide de la FNSEA et sa commission apicole, la FOP a élaboré des fiches de bonnes pratiques de traitement en floraison visant à mieux protéger les abeilles, dans le cadre de l'arrêté actuel du 28 novembre 2003, soit quatre fiches correspondant aux cultures de : colza, tournesol et pois protéagineux. Une fiche féverole est en cours d'élaboration.

D'autres fiches, élaborées par les autres filières sont aussi disponibles : légumes d'industrie, vigne, céréales à paille, pommiers et poiriers, pommes de terre, maïs, lavande et lavandin.

La diffusion de ces fiches (disponibles auprès de la FOP, de la FNSEA...) doit se poursuivre et il est important de les communiquer largement.

• Néonicotinoïdes

Alors que le Gouvernement français a annoncé sa volonté de demander à la Commission européenne l'extension de l'interdiction des néonicotinoïdes (rappelons qu'aujourd'hui en France, 3 matières actives sur 5 disponibles font l'objet d'une interdiction d'utilisation), le Groupe de travail oléagineux et protéagineux du COPA-COGECA, présidé par Arnaud Rousseau, Vice-Président de la FOP, a pris l'initiative d'un séminaire consacré à ce thème.

Ce séminaire a permis à des représentants des producteurs, des Etats membres, du Parlement européen et de la Commission européenne d'échanger sur un premier bilan annuel de l'interdiction des néonicotinoïdes au niveau européen. Alors que les conditions de production ont été plutôt favorables, après une année d'interdiction d'utilisation, les premiers effets semblent vouloir se faire sentir de manière drastique sur les capacités de production et notamment les rendements dans certaines zones de production européennes. Les alternatives utilisées par les producteurs, lorsqu'elles existent, ne présentent pas la même efficacité et les premiers effets de développement de résistance se font déjà sentir au niveau des ravageurs. Des reculs de surfaces implantées sont déjà à l'ordre du jour dans certaines régions européennes et les cultures de printemps dans les Pays du nord de l'Europe semblent particulièrement menacées, conduisant à l'octroi de dérogation à l'interdiction d'utilisation.

Alors que l'EFSA (l'autorité européenne de sécurité des aliments) doit rendre un avis dans les prochains mois quant à l'évaluation des matières actives de la famille des néonicotinoïdes, le COPA-COGECA a formellement demandé à la Commission européenne une évaluation des conséquences sociales et économiques des décisions en matière d'usage des néonicotinoïdes.

3. VTH

A la veille de l'examen au Sénat du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité et face aux actions médiatiques ou politiques menées contre les VTH par des collectifs d'opposants, la FOP continue à apporter un éclairage sur les VTH et contribue au débat parlementaire.

Elle rappelle notamment sa position pour une utilisation encadrée, raisonnée et transparente des VTH et soutient avec l'ensemble des acteurs concernés, du semencier au distributeur, le plan d'accompagnement à l'utilisation de ces variétés, ainsi qu'une charte de bonnes pratiques. Les objectifs du plan, piloté par la DGAL, sont les suivants :

- définir sur le territoire les situations où l'introduction de ce type d'innovation présente un intérêt, après une analyse de type bénéfice/risque,
- suivre les pratiques et leurs évolutions en grandes cultures en lien avec l'utilisation de ces nouvelles variétés,
- renforcer la perception par tous les acteurs de la nécessaire gestion des herbicides.

C'est dans ce cadre que la FOP souhaite la reconnaissance de l'intérêt de ces variétés et le soutien au travail initié volontairement et de manière transparente par la profession.

4. Assurance

Concernant l'assurance récolte 2014, l'enveloppe de subvention disponible avait été initialement fixée à 97,2 Mn€. Hors, les besoins pour 2014 sont de 117 Mn €. Face à la mobilisation de l'ensemble de la profession, le Ministre de l'agriculture a finalement annoncé fin mai qu'une aide complémentaire exceptionnelle serait mobilisée pour permettre d'assurer une subvention au taux maximal de 65% sans application de stabilisateur et atteindre ainsi 117 Mn€. Cette aide, relevant du régime de minimis, devra cependant en respecter les règles d'attribution (pas plus de 15 000 € sur 3 années glissantes, par exploitation) et devra faire l'objet d'une demande spécifique.

Concernant le contrat socle, les dernières modalités sont en cours de finalisation, mais les grandes lignes ont été adoptées lors du Comité National de Gestion des Risques en Agriculture du 18 juin 2015, et ce contrat sera effectif dès les récoltes de 2016. La garantie proposée comportera trois niveaux de couverture. Le 1^{er} niveau, dit « contrat socle » couvrira les charges opérationnelles et sera subventionné à 65%. Le 2^{ème} niveau offrira des garanties optionnelles supplémentaires et sera subventionné à 45%. Quant au 3^{ème} niveau, optionnel lui aussi, il offrira d'autres garanties mais ne sera pas subventionné.

La FOP, au sein d'Orama et de la FNSEA, s'est fortement mobilisée pour que ce nouveau dispositif d'assurance n'entraîne pas un recul des surfaces assurées en grandes cultures (aujourd'hui 35%). Elle a été particulièrement active sur le calcul des coûts de productions plafond qui pourront être choisis au niveau contrat socle et a fait en sorte d'assouplir le dispositif en demandant à ce que les exploitations de grandes cultures puissent n'assurer que 70% de leur sole et pas 100%. Ses demandes ont été globalement entendues, mais pour que ce contrat soit un succès il est maintenant impératif que les assureurs le proposent à un tarif attractif.

Par ailleurs, la FOP, consciente que la principale source de volatilité des revenus est liée aux prix, poursuit ses réflexions sur des mécanismes de stabilisation des revenus.

5. Procès de Toulouse

Le 12 mai dernier, la Cour d'Appel de Toulouse a rendu un jugement de relaxe en faveur de la FOP, l'AGPB et l'AGPM dans le procès relatif au mode de prélèvement et de versement des cotisations syndicales qu'elles appellent. Il en va de même pour les deux coopératives de Midi-Pyrénées concernées et leurs dirigeants.

Tout comme le Tribunal correctionnel en première instance en janvier 2013, la Cour d'Appel a considéré que, contrairement à ce qu'affirmaient la Confédération paysanne et la Coordination rurale (Organisation des producteurs de grains), les faits ne constituaient aucune discrimination syndicale ni toute autre infraction.

6. Actualités européenne

- **Budget 2016 de l'Union Européenne**

Les discussions sur le budget de l'Union européenne pour 2016 sont lancées entre la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil. A l'intérieur du cadre financier pluriannuel défini pour la période 2014-2020 qui fixe les plafonds maximum de dépenses pour chaque politique européenne, les Institutions doivent définir le budget alloué annuellement.

Le financement de la politique agricole est quasi stable en affichage (-0,2%) tenant compte des besoins de financement et des recettes affectées à la politique agricole (pénalités de dépassement de quota, apurement des comptes). Certes les propositions au titre du 1^{er} pilier de la PAC font apparaître une baisse de 1,4% mais celle-ci provient essentiellement du transfert net de fonds du 1^{er} pilier vers le 2nd (3,3% de l'enveloppe nationale pour la France) qui diminue d'autant les fonds du 1^{er} pilier et augmentent ceux du second.

Dans le même temps du lancement de cette procédure financière, le Conseil et le Parlement européen viennent de valider le taux de prélèvement qui s'appliquera sur les aides PAC versées à compter de décembre au titre de la discipline financière. Ce taux de prélèvement sera de 1,39%. Il permet d'alimenter le fonds de crise, qui sera doté de 440 millions d'euros pour 2016 (montant défini par le cadre financier pluriannuel), seuls les producteurs percevant un montant d'aide supérieur à 2 000 € se verront appliqué ce prélèvement. Les sommes non utilisées en 2016 pour répondre à des situations de crise sur les marchés agricoles seront ristournées aux producteurs en 2017. Rappelons qu'autre titre de cette discipline financière "minimale", il reste des marges de manœuvre sous plafond dans le budget agricole.

- **Stratégie énergétique de l'Union européenne**

L'Union européenne poursuit ses travaux autour de l'union de l'énergie. La stratégie est maintenant validée et s'articule autour de 5 dimensions : sécurité énergétique, intégration du marché européen de l'énergie, efficacité énergétique, décarbonisation de l'économie et compétitivité du secteur européen grâce à la recherche et l'innovation.

Dans ce contexte, la Commission vient de rendre public un rapport sur les progrès réalisés en matière d'énergie renouvelable en vue d'atteindre les objectifs que l'Union s'était assignée pour 2020. Ce rapport fait ressortir que les objectifs sont atteignables même si des progrès sont encore nécessaires, notamment en matière de renouvelable dans les transports (10%). Il met en avant le fait que 60% des biodiesels consommés en Europe sont issus de matières premières européennes. La Commission met cependant en avant les biocarburants avancés et le recours à l'électricité dans le cadre du transport comme moyen de répondre aux objectifs et encore plus à des objectifs plus ambitieux à l'horizon 2030. Le Commissaire a annoncé pour 2016 une révision de la directive sur l'efficacité énergétique ainsi que de la directive sur les énergies renouvelables.

- **Simplification de la PAC**

La simplification de la PAC est le cheval de bataille du Commissaire Hogan pour 2015. Au cours des dernières semaines des évolutions ont été mises en œuvre (déclaration jusqu'au 15 juin, ajustements sur les SIE, sur la notion de prairies permanentes...). Dans les prochaines semaines, et dans l'attente du rapport en 2016 sur les conséquences du verdissement, la Commission annoncera un paquet "d'été" qu'elle espère pouvoir mettre en œuvre dès 2016 notamment autour des notions de jeunes agriculteurs, d'agriculteurs actifs ou en matière de flexibilités sur les paiements couplés.

7. Du côté de la filière

- **Soja français : construction d'une filière durable**

Fort d'un dispositif cadre cohérent au niveau national avec l'évolution des politiques publiques « Protéines Végétales » (aide/ha, SIE...) et d'une conjoncture favorable pour le développement durable du soja français, les emblavements en soja (objectif de 200 000 ha en France d'ici 5 à 10 ans) connaissent d'ores et déjà une hausse sensible.

Parallèlement, la filière poursuit la mise en place d'un schéma industriel cohérent à l'échelle française visant à travailler les graines de soja produites en France pour produire un tourteau de soja français expeller (tourteau avec taux de protéines et teneur en huile élevés et niveau de fibres faible). Ce produit, de haute qualité pourra permettre la substitution du tourteau de soja non OGM importé utilisé dans certaines filières animales.

Dans le cadre de la démarche nationale « Terres oléopro », trois unités de trituration de soja non-OGM vont se développer : l'une dans l'Ouest (capacité de 120.000 tonnes), la seconde dans le Sud-Ouest (35.000 t) et la troisième en Bourgogne à Chalon-sur-Saône (40.000 t). Les tourteaux seront produits selon un cahier des charges identique et vendus à un tarif unique. L'huile sera valorisée dans le cadre d'un contrat avec Lesieur. A Chalon-sur-Saône (71), la nouvelle chaîne de trituration sur le site d'Extrusel sera mise en service dès septembre.

C'est dans ce cadre également que la filière travaille à l'élaboration d'une démarche de contractualisation entre les différents partenaires. L'objectif, auquel est particulièrement attaché la FOP, étant bien la construction d'une filière durable avec un partage équilibré de la valeur ajoutée entre les différents maillons de la filière.

- **Deux nouveaux noms et des synergies**

Terres Univia est la nouvelle identité de l'interprofession des huiles et protéines végétales. Elle réunit désormais le savoir-faire de l'ONIDOL (interprofession des oléagineux) et de l'UNIP (interprofession des protéagineux). Sa mission est d'asseoir encore plus l'indépendance alimentaire dans le secteur des huiles et des protéines destinées à l'alimentation humaine et animale, en faisant collaborer les familles professionnelles (semenciers, producteurs, organismes stockeurs, transformateurs et fabricants d'aliments du bétail). Elle est présidée par Jacques Siret.

A travers les opérateurs qu'elle représente, Terres Univia regroupe 130 000 producteurs d'oléagineux et de protéagineux.

Terres Inovia est l'institut technique issu du rapprochement du CETIOM (Centre technique des oléagineux et du chanvre) et du service technique de l'UNIP. Terres Inovia fait de l'agronomie et de la R&D, le pivot de ses travaux pour améliorer la compétitivité des cultures et leur valorisation. Introduction de nouvelles rotations, optimisation des rendements de chaque plante, etc. : la mise en place d'un système agricole global est centrale, pour intégrer l'ensemble des données et des acteurs, du champ au consommateur. Innover, c'est aussi explorer tous les outils de captage, de traitement et de diffusion des données agronomiques, au cœur des champs. L'intégration du digital dans la gestion des parcelles est donc essentielle pour Terres Inovia, présidé par Bernard de Verneuil.

- **Groupe AVRIL: Résultats Annuels 2014**

Le chiffre d'affaires a accusé un repli de l'ordre de 8 %, essentiellement lié à la baisse des cours des matières premières. L'EBIDTA a progressé de 48 millions d'euros par rapport à 2013 (+23 %), traduisant une amélioration significative de la performance opérationnelle d'Avril, portée en grande partie par la progression de son Pôle végétal.

En effet, le Pôle végétal d'Avril a bénéficié de conditions de marché des matières premières plus favorables en 2014, permettant le rétablissement des marges de trituration et d'estérification de Saipol du fait d'une récolte de colza abondante en France et en Europe. Lesieur a pu redresser en 2014 ses parts de marché en GMS. Quant à Oleon, leader européen de l'oléochimie, ses performances record sont grandement liées à la mise en œuvre d'une stratégie de développement de produits innovants de spécialité, à plus forte valeur ajoutée.

Si la contribution du Pôle Animal à la rentabilité du Groupe se maintient en 2014, elle progresse à périmètre comparable, hors impact de la cession de l'activité de Santé Animale fin 2013, notamment grâce au redressement de la branche Volaille. Seule la branche Œufs obère en 2014 sa rentabilité dans un contexte de surproduction en France. L'acquisition de Matines et le plan de relance engagé par Avril ont pour but de redynamiser la filière française de l'œuf.

- **Terrena accompagné de Sofiprotéol entre en négociations exclusive avec D&P Participations pour la reprise de sa participation majoritaire dans le Groupe Doux**

Troisième acteur français de la volaille avec 457 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2014, le Groupe Doux est présent sur deux marchés principaux : le grand export de volaille, notamment vers le Moyen-Orient, et les produits élaborés, principalement sous la marque Père Dodu.

La période d'exclusivité sera mise à profit pour finaliser un projet d'accord au terme duquel l'opération pourrait être réalisée, sous réserve de l'obtention des autorisations préalables nécessaires et de la mise en œuvre de la procédure d'information et de consultation des instances représentatives du personnel.

A l'issue de l'opération, Terrena, accompagné de Sofiprotéol en tant qu'actionnaire minoritaire, détiendrait la majorité du capital du Groupe Doux aux côtés des actionnaires de référence actuels.

Par ce projet, les partenaires entendent tirer parti d'un marché de la volaille en croissance porté par une consommation mondiale dynamique, et contribuer à la consolidation d'une filière volaille compétitive à l'export et créatrice de valeur pour les éleveurs français.

8. Bilan des réunions FOP

- **Les 19 et 20 mai, la FOP a tenu son Conseil d'administration décentralisé à Chalon-sur-Saône.**

Après un tour d'horizon de l'actualité (biocarburants, La Mède, procès de Toulouse, VTH, CVO) et une présentation de l'étude sur les oléoprotéagineux dans la lutte contre le changement climatique, les administrateurs ont pu appréhender au plus près la structuration de la filière soja et en examiner les différents aspects : partenariats, contractualisation, structuration et investissements industriels.

Le Conseil a ainsi pu visiter les usines Sanders Aurore puis Extrusel qui s'inscrit dans la démarche nationale Terres Oléopro développée par Sofiprotéol pour la relance durable du soja français. Une présentation de la stratégie de la filière Comté par le Président du CIGC, Claude Vermot Desroches, a efficacement complété ces visites terrain.

- **Le Conseil d'administration de la FOP a décidé d'une évolution du montant des CVO pour Terres Inovia et Terres Univia.**

C'est au regard des bénéfices pour l'agriculture, des avancées obtenues (gains de productivité) et perspectives d'avenir ainsi que d'un réel souci de maîtrise des dépenses que la décision d'évolution des CVO a été prise. Les montants pour les trois prochaines récoltes sont :

Pour Terres Inovia

- Sur le colza, une CVO de 1,65€/t
- Sur le tournesol, le soja et le lin, une CVO 1,85€/t

Pour Terres Univia

- Sur les graines oléagineuses, une CVO de 0,65€/t
- Sur les protéagineux, une CVO de 0,5€/t

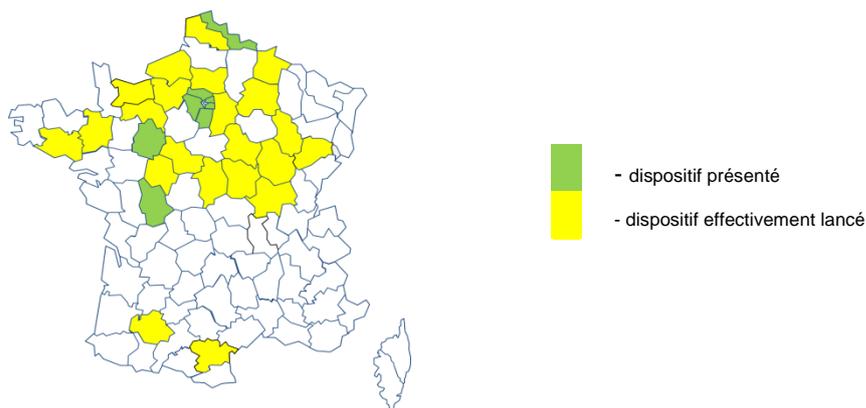
- **La FOP est intervenue dans le cadre de plusieurs réunions organisées par les FDSEA**

- Gérard Tubéry a participé à l'AG de la FDSEA de l'Yonne. Après avoir illustré le débat avec les adhérents sur l'action, l'image, les résultats syndicaux par plusieurs actions de la FOP, il est intervenu sur le thème « voir plus loin que la PAC, l'avenir de l'agriculture nous appartient ». L'occasion de présenter la construction et l'organisation de la filière, la stratégie de la FOP, les principaux enjeux pour l'avenir notamment concernant les protéines, les innovations et perspectives futures.
- Les différentes interventions dans le cadre des Sections grandes cultures de la FNSEA 76, de la FDSEA 61, de la FNSEA 86, de la FNSEA 27 et du Comité Régional Céréales Bretagne ont permis d'aborder l'ensemble des thèmes suivants : de l'assurance récolte à l'assurance socle, conjoncture oléoprotéagineuse, plan protéines, projet Total/La Mède, traitements en floraison, filière soja, étude BIPE-AVRIL sur la filière des oléoprotéagineux pour répondre aux enjeux globaux à horizon 2030, le fichier producteurs... et ont fait l'objet d'échanges nourris avec les participants.

- **Le Bureau de la FOP qui s'est réuni le 16 juin** a été principalement l'occasion de revenir sur les dernières évolutions concernant la prochaine assurance socle, de faire un point sur l'actualité environnementale : Ecophyto II ; VTH, directive Nitrates, traitements en floraison, néonicotinoïdes.... et d'approfondir la réflexion autour d'un projet de contrat soja.

9. **Fichier de producteurs – Bilan au 31 mai 2015**

N'hésitez pas à contacter le service relations terrain de la FOP- t.ledermann@prolea.com- pour venir expliquer le dispositif dans vos départements ou régions ou pour avoir des explications.



Si vous souhaitez des informations sur les plantes riches en protéines, n'hésitez pas à consulter la note aux opérateurs que vous trouverez sur le site Internet de l'UNIP (puis de Terres Univia l'Interprofession des huiles et protéines végétales (issue de la fusion de l'Onidol et de l'Unip) :

http://www.unip.fr/uploads/media/Note_aux_Operateurs_399_05_06_15.pdf

10. **Agenda :**

8 septembre : Bureau FOP

22 septembre : CA FOP